

FOIRE AUX QUESTIONS

Barrhaven - Projet de remplacement des transformateurs

- Q. Qu'est-ce qu'un projet de remplacement des transformateurs et pourquoi Hydro Ottawa lance-t-elle ce type de projet dans mon secteur?**
- R.** La plupart des infrastructures de distribution d'électricité ont une durée de vie de 50 ans ou moins. Pour conserver une longueur d'avance sur le vieillissement de l'équipement, Hydro Ottawa prévoit remplacer et moderniser l'infrastructure qui dessert votre collectivité.
- Des travaux sont donc à prévoir, notamment :
Le remplacement des transformateurs par des modèles plus compacts qui permettront à nos techniciens en entretien de lignes électriques de faire leur travail plus rapidement en toute sécurité
- Q. Quand le projet débutera-t-il?**
- R.** Les travaux devraient débuter au printemps 2020.
- Q. Où les transformateurs se trouvent-ils?**
- R.** L'équipement de distribution d'Hydro Ottawa se trouve sur une parcelle de terrain pour laquelle l'entreprise détient une servitude ou sur l'emprise routière de la Ville d'Ottawa. Il peut se trouver en bordure de votre propriété ou dans votre cour arrière ou latérale. Les nouveaux transformateurs seront installés au même endroit que les transformateurs actuels.
- Q. Qu'est-ce qu'une servitude?**
- R.** Il est possible que votre propriété soit grevée d'une servitude en faveur d'Hydro Ottawa. Cette servitude nous confère un droit d'accès à une parcelle de votre terrain afin d'installer et d'entretenir l'équipement de notre réseau de distribution d'électricité. Il est essentiel de garder cette parcelle bien dégagée pour assurer l'accès à l'équipement qui permet de vous alimenter en électricité vous-même et vos voisins.
- Q. Qu'est-ce que l'emprise routière de la Ville d'Ottawa?**
- R.** Les expressions « emprise routière » et « emprise de la route » désignent généralement la bande de terrain à l'intérieur des limites d'une propriété privée qu'une administration publique se réserve aux fins d'utilisation publique et d'accès pour les besoins de la circulation ou des services publics, par exemple pour les panneaux de signalisation, les feux de circulation et les services publics proprement dits.
- Q. Comment puis-je savoir si ma propriété sera touchée?**
- R.** Si un transformateur se trouve sur votre propriété et que celle-ci est situé dans la zone visée par le projet, Hydro Ottawa ou l'un de ses entrepreneurs vous contactera pour vous préciser dans quelle mesure votre propriété sera touchée en 2020 et à quel moment exact.

Q. Est-ce que vous m'aviserez avant le début des travaux sur ma propriété?

R. Oui. Si votre propriété est touchée, Hydro Ottawa vous avisera au moins deux semaines avant le début des travaux.

Q. Est-ce que je devrai déplacer ou enlever ma clôture ou ma remise?

R. Les structures comme les clôtures et les murs de soutènement aménagés à proximité d'un transformateur existant pourraient empêcher nos équipes d'installer le nouvel équipement. Hydro Ottawa collaborera avec vous pour éviter autant que possible le déplacement de vos structures. Dans la plupart des cas, Hydro Ottawa pourra exécuter les travaux comme prévu en réduisant au minimum les inconvénients pour votre propriété.

Q. Qu'en est-il des arbres et de ma haie de cèdres?

R. Il est possible que vous deviez aussi enlever des végétaux, par exemple des arbres ou une haie, s'ils bloquent l'accès à notre équipement.

Q. Est-ce que je pourrai conserver mes végétaux?

R. Oui. Vous pouvez enlever et transplanter vos végétaux. En planifiant un aménagement paysager, il est important de garder une distance sécuritaire par rapport à tout équipement électrique aérien ou souterrain. Avant de creuser, veuillez appeler **Ontario One Call au 1 800 400-2255** et consulter la brochure d'Hydro Ottawa intitulée *Planter un arbre – Quelques conseils*.

Q. Qu'advient-il de la zone excavée une fois vos travaux terminés?

R. Nos équipes remettront la zone au niveau définitif du sol en étendant une couche de terre en surface et elles sèmeront du gazon.

Q. Y aura-t-il des interruptions de courant pendant les travaux?

R. Oui. Des interruptions de courant sont à prévoir en raison des travaux. Nous vous aviserons à l'avance de toute interruption touchant votre habitation ou votre entreprise.

Q. Quelle sera l'incidence des travaux sur mon voisinage?

R. Les résidents du voisinage observeront des activités de construction accrues tout au long du projet, notamment des travaux d'excavation et la présence de véhicules lourds. Nous mettrons en place des mesures de contrôle de la circulation au besoin afin que les résidents continuent d'avoir accès aux rues et aux entrées en toute sécurité.

Q. Comment Hydro Ottawa s'y prendra-t-elle pour atténuer les inconvénients causés par le bruit?

R. Nous veillerons à ce que la majeure partie des travaux soit réalisée en semaine **entre 8 h et 17 h**.

Hydro Ottawa Limited / Hydro Ottawa limitée

3025 Albion Road North, PO Box 8700 / chemin Albion Nord, C.P. 8700

Ottawa, Ontario K1G 3S4

www.hydroottawa.com

